

PROGRAMME DE FORMATION

La démarche qualité dans son exploitation équine

<u>OBJECTIFS :</u>	Être capable d'analyser le niveau de conformité de sa structure par rapport au référentiel "Charte Qualité du Conseil des Équidés" et d'identifier les éventuelles mesures correctives à mettre en œuvre
<u>PRE-REQUIS :</u>	
<u>PUBLIC :</u>	Responsables d'exploitations équines du département
<u>LIEU :</u>	Chambre d'Agriculture de Montblanc
<u>DATES :</u>	Les jeudis 08 – 15 et 22 octobre 2015.
<u>RESPONSABLE STAGE :</u>	Jennifer STADLER-LEBLOND ☎ 04.67.20.88.59
<u>INTERVENANT :</u>	COTAINA Rosy, Présidente de la filière équine des PO.
<u>MOYENS PEDAGOGIQUES :</u>	Exposé participatif, observations terrain, supports pédagogiques.
<u>DUREE :</u>	21 heures
<u>COUT :</u>	420 € (pris en charge par votre fonds de formation, le FSE et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault pour les ressortissants VIVEA) Autre public, nous consulter.
<u>ATTESTATION :</u>	Une attestation de stage sera remise aux participants à l'issue de la formation.

1ère JOURNEE – DUREE : 7 H en salle

9 h 00 – 12 h 30 : Intervenant : Rosy COTAINA

Présentation des activités et des projets par chaque stagiaires.

Le conseil des équidés : ses actions, dont la démarche collective de qualité

Présentation de la démarche collective de la filière équine en LR :

- Contenu du référentiel
- processus de labellisation,
- déroulement du stage.
- Présentation du support : le cahier de l'exploitant.

14 h 00 – 17 h 30 : Intervenant : Rosy COTAINA

1^{er} chapitre : les hommes :

- Aspects réglementaires
- Bonnes pratiques.

Questions – réponses : échanges d'expériences.

Discussion sur le degré d'exigence du label.

2ème JOURNEE – DUREE : 7 H en salle

9 h 00 – 12 h 30 : Intervenant : Rosy COTAINA

Le Référentiel "Charte Qualité du Conseil des Équidés"

- Les infrastructures : établissement recevant du public et autres

Questions – réponses.

Discussion sur le degré d'exigence du référentiel.

14 h 00 – 17 h 30 : Intervenant : Rosy COTAINA

Le Référentiel "Charte Qualité du Conseil des Équidés"

- Les animaux : La tenue du système documentaire.

Questions – réponses.

Discussion sur le degré d'exigence du référentiel.

3ème JOURNEE – DUREE : 7 H en salle

9 h 00 – 12 h 30 : Intervenant : Rosy COTAINA

Auto évaluation de chacune des entreprises.

Identifier les mesures correctives à mettre en œuvre pour être en conformité avec le Référentiel de la Charte Qualité du Conseil des Équidés LR :

- Perspectives
- Préconisation

Bilan de l'auto-évaluation.

14 h 00 – 17 h 30 : Intervenant : Rosy COTAINA

Élaboration et appropriation des outils qui permettent de faire le suivi et la traçabilité de son exploitation en regard du référentiel :

- les hommes
- les infrastructures
- les animaux

Bilan du stage.

BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer à Jennifer STADLER-LEBLOND Chambre d'agriculture de l'Hérault
Maison des Agriculteurs A – Mas de Saporta CS 10010 - 34875 LATTES Cedex
Tél. : 04 67 20. 88.59 - Fax : 04.67.20.88.95 – leblond@herault.chambagri.fr

Mme, M. _____ Tél _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Date et lieu de naissance _____

Adresse mail : _____

Production principale : _____

Numéro SIRET : _____

Participera à la formation :

« La démarche qualité dans son exploitation équine »

Si vous souhaitez que vos coordonnées soient diffusées aux autres participants pour profiter du covoiturage, merci de cocher la case.

Ressortissants VIVEA :

Exploitant Conjoint collaborateur Aide familial :
En cours d'installation (PPP)¹ : Cotisant solidaire

Salariés :

Salarié FAFSEA Salarié OPCALIM Autre fonds (à préciser)

Documents obligatoires à joindre :

- **Pour les rattachés VIVEA : Exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux, PPP, et cotisants solidaires**

- **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux :**

- La formation sera prise en charge par VIVEA sous réserve d'être à jour de vos cotisations

- **Pour les personnes en cours d'installation :**

- Une attestation du Point Info installation ou une copie du PPP

- **Pour les salariés :**

- ✓ **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34**

- Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapsal 04 99 52 21 21
- Salariés OPCALIM : contacter 04 42 20 93 52



Fait à _____ le _____

Signature

¹ Pour les personnes en projet ou en cours d'installation, merci de nous faire parvenir l'attestation de votre point info concernant vos démarches.